Bobbejaanland bv
Olensteenweg 45 • 2460 Lichtaart (Belgium)

BTW BE 0400 669 980
+32 (0)14 55 78 11
info@bobbejaanland.be
www.bobbejaanland.be

Règlement du parc

Version 02/2026

Responsabilité des visiteurs

- L'utilisation de tout dispositif d'amusement (attraction, aire de jeux, toboggan, piscine, etc.) comporte un risque inhérent. Nous attendons des visiteurs qu'ils fassent preuve de bon sens et qu'ils agissent de manière responsable pour protéger leur santé et leur sécurité (et celles des personnes dont ils ont la charge). Vous devez agir de manière responsable pour votre propre santé et votre sécurité et vous devez en outre agir avec prudence pour la santé et la sécurité des personnes qui vous entourent.
- Les visiteurs doivent lire et respecter tous les avertissements écrits, mais aussi utiliser correctement les équipements de divertissement et tous les équipements de sécurité mis à leur disposition. Les personnes qui ne respectent pas les règles relatives aux équipements de divertissement peuvent être expulsées du parc sans remboursement. Veuillez lire les directives spécifiques publiées à l'entrée de chaque appareil de divertissement.
- Chaque visiteur de notre parc a l'obligation légale et morale d'être courtois envers les autres visiteurs et le personnel du parc. Respectez le parc, les personnes qui vous entourent, la nature et les animaux.
- Jugez par vous-même si vous êtes en mesure de participer avant d'agir de manière impulsive !
- Les différentes attractions du parc peuvent offrir à nos visiteurs de merveilleux souvenirs et beaucoup de plaisir ! Cependant, les attractions ludiques et aquatiques peuvent aussi être des activités qui font monter l'adrénaline dans les veines et qui sollicitent considérablement le corps et les sens. Pensez à l'accélération rapide, à la vitesse et aux mouvements soudains et imprévus dans une attraction, qui peuvent faire basculer votre corps dans différentes directions, provoquant une tension musculaire et un stress sur votre corps, comme votre cou et votre dos, et augmentant votre rythme cardiaque et votre pression artérielle.
- Ne participez à aucune activité ou attraction si vous êtes sous l'influence de l'alcool, de drogues (légales ou illégales) ou de toute autre substance susceptible d'affecter votre santé, vos sens, votre vivacité d'esprit, vos réflexes ou votre coordination.
- Ne participez à aucune activité ou attraction si vous avez ou avez eu des problèmes de santé ou des problèmes préexistants ou des blessures si vous avez peur, y compris - mais sans s'y limiter - tout problème ou blessure au cœur, aux nerfs, aux muscles, au dos, au cou, aux os les articulations, les tendons, les ligaments, le cerveau, les yeux, les oreilles, le système nerveux ou autre, si vous êtes enceinte (le cas échéant), si vous avez subi une intervention chirurgicale au cours des derniers mois ou si vous vous remettez encore d'une maladie, d'une affection ou d'un état pathologique, d'un traitement ou d'une intervention. Vous êtes le seul à pouvoir déterminer si vous vous sentez suffisamment bien physiquement et mentalement pour participer en toute sécurité à une attraction ou à toute autre activité. Le parc ne se porte pas garant de votre état de santé. Vous devez décider vous-même si vous êtes en mesure de participer.

ARTICLE 1. Dispositions générales

- Le règlement du parc a pour but de permettre à tous les visiteurs de passer une journée fantastique et sans souci.
- Chaque visiteur est tenu de connaître et de respecter le règlement du parc.
- Dès que vous entrez dans le parc/domaine, vous acceptez le règlement du parc.
- Le règlement du parc a pour but d'assurer la sécurité de chacun dans le respect des autres et de l'environnement.

ARTICLE 2. Parking

- Le parking est accessible pendant les jours d'ouverture du parc. Ceci à partir de 9 heures et jusqu'à une heure après la fermeture du parc.
- L'accès au parking se fait par l'Olensteenweg. Il y a une entrée aux feux de signalisation. La sortie du parking ne peut se faire que par la même route, sauf indication contraire du gardien du parking. La vitesse sur le parking est limitée à 15 km/h et les piétons ont toujours la priorité.
- Le stationnement dans le parking est payant. Le paiement s'effectue avant de partir et uniquement au moyen d'un ticket ou d'une carte Bobbejaanland incluant le stationnement. Les tickets peuvent être achetés aux guichets, au General Store ou à l'automate du parking. Le billet de parking n'est valable que le jour du paiement.
- Les personnes handicapées peuvent se garer dans le parking B à l'entrée du parc (à n'utiliser que si l'on est en possession d'un ticket officiel de parking pour personnes handicapées).
- Vous pouvez recharger votre voiture électrique pendant votre visite. Vous trouverez les 10 bornes de recharge près du Monorail dans le parking B. Veuillez noter que le nombre de places est limité. Il n'est pas possible de réserver une place. Vos frais de recharge ne sont pas inclus dans votre billet de parking. Le paiement est possible avec différentes cartes de recharge (à l'exception de Vattenfall).
- Les bus doivent se garer dans les parkings prévus à cet effet.
- La zone kiss & ride ne peut pas être utilisée comme parking. La durée maximale d'immobilisation dans cette zone est de 15 minutes. L'arrêt de notre navette n'est pas non plus un parking et est soumis au code de la route en vigueur.
- Il est interdit de laisser des véhicules, quels qu'ils soient, sur le parking pendant la nuit sans l'autorisation expresse de la direction. Le cas échéant, pour des raisons de sécurité, le parc se verra dans l'obligation de faire remorquer le véhicule en question aux frais de son propriétaire.
- Le camping, le barbecue et/ou le pique-nique ne sont pas autorisés sur le parking.

- Fermez votre véhicule à clé et ne laissez pas d'objets de valeur dans le véhicule. Le parc n'est pas responsable du vol, des dommages ou des accidents des véhicules dans le parking du parc.
- Il est interdit de laisser des enfants et/ou des animaux dans la voiture. En cas d'infraction, les services compétents seront avertis pour libérer les enfants et/ou les animaux. Bobbejaanland n'est pas responsable des dommages survenus lors des interventions.

ARTICLE 3. Accès au parc

- En franchissant la porte d'entrée, vous indiquez que vous acceptez sans réserve le règlement du parc et que vous n'avez pas le droit de vous faire rembourser votre billet ou de demander une réduction du prix d'entrée.
- Le règlement du parc s'applique également aux détenteurs d'un abonnement. La direction du parc se réserve le droit de retirer un abonnement s'il existe une raison valable de le faire.
- Lors d'événements majeurs et à partir du niveau de terreur 3, Bobbejaanland applique un contrôle des sacs à dos et des sacs à main à l'entrée du parc. Si l'on ne consent pas à ce contrôle, l'accès au parc n'est pas autorisé.
- L'entrée dans le parc n'est possible que pendant la période d'ouverture et les heures d'ouverture du parc avec un ticket d'entrée valide et original obtenu de manière légitime.
- Nous n'acceptons que l'euro comme devise. Les autres modes de paiement acceptés sont les cartes de débit, Maestro, Visa, Eurocard, Mastercard. Les chèques-repas sont également acceptés dans les restaurants et les points de restauration. Les billets de 100 euros, 200 euros et 500 euros ne sont acceptés qu'au bureau d'information. Les retraits d'argent liquide ne peuvent être effectués qu'au guichet d'information et sont limités à un maximum de 200 euros. Bobbejaanland ne dispose pas de distributeur automatique de billets. Dans chaque point de restauration ou magasin, il est possible de payer avec une carte de débit.
- La direction se réserve le droit de modifier le calendrier du parc. Les heures d'ouverture des attractions, des points de restauration et des magasins peuvent également être modifiées sans préavis. Il en va de même pour les droits d'entrée et les prix de vente des produits et services.
- L'entrée dans le parc d'une manière non réglementaire ou d'une manière autre que celle décrite ci-dessus est soumise au paiement d'un droit d'entrée pour adulte. Les visiteurs qui se verront refuser l'accès au parc ne pourront pas y revenir en cours de saison et ne pourront en aucun cas prétendre à une indemnisation.
- L'entrée du parc est gratuite pour les enfants de moins d'un mètre. À partir d'un mètre, l'entrée est payante. La mesure se fait toujours avec des chaussures à la billetterie et/ou aux portes d'entrée. Les enfants de plus d'un mètre paient le tarif qui leur est applicable. Les billets perdus ne sont pas remplacés. Les plaintes, demandes et suggestions peuvent être formulées au guichet d'information et/ou via info@bobbejaanland.be. Les enfants qui visitent le parc sans être accompagnés doivent être âgés d'au moins 12 ans. En tant que parent(s) et/ou tuteur(s), vous restez responsable des actes de vos enfants à tout moment.
- Si la capacité du parc est dépassée, le parc a le droit de refuser l'accès au parc aux visiteurs supplémentaires ce jour-là, sans compensation.
- Si un ou plusieurs membres d'un groupe ne se comportent pas conformément au règlement du parc, Bobbejaanland a le droit d'expulser tout le groupe du parc.
- Les chiens d'aveugle et les chiens d'assistance munis d'un manteau officiel sont admis gratuitement. Les autres chiens sont admis moyennant le paiement de 5 €. Ces chiens doivent être tenus en laisse et accompagnés de leur maître. Ils ne doivent pas être laissés seuls et ne doivent jamais constituer un danger pour les autres visiteurs. L'accompagnateur du chien doit veiller à ce que le chien ne souille ni n'abîme le parc. Le maître doit ramasser les excréments du chien et laisser propre l'endroit où le chien a fait ses besoins. Au guichet d'information, vous pouvez obtenir gratuitement un sac à crottes pour chien. Les chiens ne peuvent en aucun cas pénétrer dans les attractions, le Kinderland ou les points de restauration. Bobbejaanland n'offre pas de chenil/abri pour les animaux. Il est également interdit de laisser les chiens dans la voiture sur le parking. Si les règles ne sont pas respectées, le chien et son maître devront quitter le parc.
- Tout accident ou blessure doit être immédiatement signalé au poste de secours pour y être enregistré, examiné et, si nécessaire, soigné.

ARTICLE 4. Vélos, motocyclettes et véhicules divers

- Pour les vélos, les cyclomoteurs, les scooters et les motos, le parking à vélos est situé dans le parking B, juste en dessous de la station de Monorail.
- Tous les véhicules à moteur, les vélos (électriques), les planches à roulettes, les patins à roulettes, les planches à roulettes et les véhicules électriques sont interdits dans le parc, à l'exception des véhicules de Bobbejaanland.
- Les trottinettes ou les fauteuils roulants motorisés pour les personnes handicapées sont autorisés dans le parc, avec une vitesse limitée à 5 km/h maximum.
- Le parc ne peut être tenu responsable du vol, des dommages ou des accidents survenus aux vélos ou aux motos se trouvant dans le parking à vélos décrit.

ARTICLE 5. Casiers de rangement

- Des casiers sont mis à disposition à l'entrée du parc pour y laisser des objets de valeur et autres, moyennant une redevance.
- Les casiers doivent être vidés à la fin de la journée. Les casiers ne sont pas surveillés et Bobbejaanland n'est pas responsable des vols, des tentatives d'effraction et/ou des dégâts éventuels.
- Il est interdit de laisser des objets non surveillés dans les locaux. Les colis suspects laissés sans surveillance seront enlevés par l'équipe de sécurité du parc ou les services de police.
- Bobbejaanland n'est pas responsable du vol ou des dommages causés aux objets laissés sans surveillance.
- Les casiers sont vidés tous les soirs. Les objets trouvés sont conservés au service des objets trouvés pour une durée maximale de 30 jours.

ARTICLE 6. Ordres publics et bonnes mœurs

- Nous vous demandons de porter des vêtements non offensants et appropriés dans le parc et d'être identifiables à tout moment. Le port d'au moins une chemise ou d'un t-shirt, d'un bermuda, d'un short ou d'une jupe, ainsi que de chaussures fermées, est obligatoire. Les sandales, tongs ou autres chaussures qui ne maintiennent pas fermement le pied sont interdites.

- Dans l'intérêt de tous, il est interdit de :
  - fumer dans le parc. Depuis le 1er janvier 2025, Bobbejaanland est non-fumeur. Il n'est permis de fumer que dans les zones fumeurs prévues à cet effet dans le parc. Ceci s'applique également aux utilisateurs de la cigarette électronique.
  - distribuer ou de joindre des imprimés et d'organiser des sondages d'opinion sans l'autorisation écrite préalable de la direction.
  - tenir des réunions et/ou des discours, de faire de la propagande, de collecter de l'argent, de distribuer, d'échanger ou de vendre des objets dans l'enceinte de Bobbejaanland sans autorisation écrite préalable de la direction.
  - nager ou de se baigner dans les étangs, bassins d'eau et fontaines.
  - sortir des allées dans les plates-bandes, les buissons et sur les pelouses.
  - déposer des déchets à côté des poubelles.
  - se présenter en état d'ébriété à la porte d'entrée ou de s'enivrer dans le parc.
  - commettre des actes de vandalisme.
  - porter des vêtements qui dissimulent le visage.
  - apporter ou d'échanger des feux d'artifice, des armes, des couteaux et/ou d'autres matières explosives dans le parc.
  - commettre des vols et/ou endommager les biens du parc, du personnel ou des autres visiteurs.
  - introduire de la drogue et/ou consommer et/ou vendre de la drogue dans le parc et/ou inciter quelqu'un à consommer de la drogue.
  - introduire des systèmes de musique bruyants.
  - ignorer les consignes de sécurité données par l'opérateur.
  - commettre des actes de violence, d'exprimer des agressions ou tout autre comportement dangereux à l'égard des autres visiteurs ou des membres du personnel.
  - apporter des objets longs et/ou pointus (parapluies, bâtons de marche, selfie sticks, etc.) sur les attractions.
  - survoler le parc avec des drones et de filmer sur les attractions sans l'accord préalable de la direction.
  - introduire dans le parc de gros emballages de nourriture et/ou de boissons sans l'autorisation expresse de la direction. Cette liste n'est pas exhaustive.
- Tout visiteur qui commet une infraction aux interdictions de l'article 6 (non exhaustif) - ainsi que ses complices - sera expulsé du parc sans discussion et se verra infliger une amende administrative de 50 €.
- Les visiteurs qui se verront refuser l'accès au parc ne pourront pas y revenir et ne pourront en aucun cas prétendre à un dédommagement.
- Les contrevenants s'exposent également à des poursuites pénales.

ARTICLE 7. Accès aux attractions

- Les visiteurs doivent suivre les instructions affichées dans chaque attraction. Il s'agit notamment des conditions d'entrée, des directives pratiques, etc. Ces directives ne sont pas sujettes à discussion.
- L'opérateur peut décider de refuser l'accès à l'attraction à un visiteur qui ne respecte pas les règles du présent règlement.
- Les parents et/ou les jeunes encadrants (16+) et/ou les enseignants sont considérés comme responsables des enfants qu'ils accompagnent.
- Dans les attractions, les visiteurs doivent se comporter comme une personne normalement prudente. Dans le cas contraire, des mesures pourront être prises à l'encontre de ce visiteur négligent en cas de dommages.
- Certaines attractions peuvent avoir une limite de poids ou de taille par nacelle.
- En raison des conditions météorologiques (vent, pluie, tempête, etc.), certaines attractions peuvent être (temporairement) fermées. Il en va de même en cas d'intervention technique et/ou de maintenance. La fermeture d'une ou plusieurs attractions ne peut en aucun cas donner lieu à un remboursement partiel ou total du billet d'entrée.
- Les jours/moments de moindre affluence, certaines attractions sont ouvertes en alternance. Bobbejaanland garantit que chaque attraction est opérationnelle pendant au moins 50 % de son temps d'ouverture. L'ouverture alternée des attractions est indiquée à l'attraction. Cela ne peut en aucun cas donner lieu à un remboursement partiel ou total du billet d'entrée.
- Le visiteur est tenu de suivre les files d'attente clairement indiquées et d'attendre son tour. En cas d'abus, l'accès au parc peut être refusé. Les entrées, sorties et issues de secours des différentes attractions ne doivent être obstruées par aucun objet ou personne.
- Chaque visiteur doit quitter l'attraction à la fin du parcours. S'il souhaite profiter à nouveau de l'attraction, il doit à nouveau passer par les files d'attente décrites ci-dessus.
- Certaines files d'attente des attractions sont fermées une demi-heure avant l'heure de fermeture du parc.
- Des règles spécifiques s'appliquent aux personnes handicapées et à leurs accompagnateurs (16+). Elles figurent dans la brochure « Informations utiles pour les personnes handicapées et leurs accompagnateurs », disponible au guichet d'information ou sur le site web de Bobbejaanland : https://www.bobbejaanland.be/fr/plan-je-bezoek/informatie-personen-beperking.

ARTICLE 8. Le matériel visuel

- Pour votre sécurité et la nôtre, des caméras de surveillance sont utilisées sur le site, dans les bâtiments et dans les attractions. Bobbejaanland se réserve le droit de remettre le matériel visuel aux autorités compétentes en cas de suspicion d'infraction.
- Il est possible que des photos soient prises ou des enregistrements vidéo réalisés pendant votre visite, qui peuvent être utilisés ultérieurement pour la communication sur le parc dans diverses applications médiatiques telles que la presse écrite, l'Internet, la TV... Cette liste n'est pas exhaustive. Les droits d'utilisation de ce matériel visuel appartiennent à Bobbejaanland et peuvent donc être utilisés sans aucune restriction. L'utilisation du matériel visuel n'est pas limitée dans le temps et dans l'espace.
- Les clients qui ne souhaitent pas que le matériel visuel soit utilisé doivent le faire savoir au bureau d'information avant d'entrer dans le parc.

ARTICLE 9. Enfants perdus

- Les parents/accompagnateurs peuvent toujours aller chercher leurs enfants perdus au poste de secours. Des bracelets jaunes sur lesquels vous pouvez indiquer votre numéro de téléphone sont disponibles à l'accueil et au poste de secours.

ARTICLE 10. Objets perdus

- Chaque visiteur est responsable de ses affaires. Les objets trouvés sont toujours déposés au bureau d'information à l'entrée du parc.
- Le parc ne peut être tenu responsable du vol ou de la détérioration des objets perdus.
- Les objets perdus peuvent être signalés par e-mail à l'adresse info@bobbejaanland.be ou au bureau d'information du parc.
- Après avoir contacté Bobbejaanland, les objets perdus peuvent être récupérés à l'entrée de service (réception) de Bobbejaanland ou renvoyés par la poste aux frais du propriétaire. Sur le site https://ilost.co/fr/org/bobbejaanland, vous trouverez un aperçu des objets trouvés à Bobbejaanland à tout moment.
- Les objets trouvés sont conservés pendant 30 jours au maximum.

ARTICLE 11. Aliments & boissons

- Il est interdit d'entrer dans les attractions et les magasins avec de la nourriture, des boissons, des cigarettes ou des cigarettes électroniques.
- Toute personne souhaitant acheter de l'alcool peut se voir demander de prouver son âge. En effet, il est interdit de vendre, de servir ou d'offrir de l'alcool à toute personne âgée de moins de 16 ans. L'alcool désigne toutes les boissons alcoolisées de plus de 0,5 % en volume, y compris la bière, le vin...
- Les informations sur les allergènes, les ingrédients utilisés et la composition de nos plats peuvent être demandées par écrit avant votre visite via info@bobbejaanland.be ou sont disponibles sur notre site web. Vous pouvez également demander plus d'informations au responsable du département F&B sur place.
- En cas de plainte concernant le repas, les visiteurs doivent immédiatement le signaler au responsable du restaurant. Les commentaires ultérieurs à ce sujet ne seront pas acceptés.
- L'assortiment des différents points de vente de nourriture et de boissons, ainsi que le prix de vente, sont clairement affichés dans chaque point de vente et magasin. Aucune discussion et/ou recours n'est possible concernant les prix en vigueur. Les marchandises vendues ne sont ni échangées ni reprises.
- Veuillez vérifier immédiatement à la caisse la monnaie que vous avez obtenue. Aucune réclamation ne sera acceptée par la suite.
- Les pique-niques ne peuvent être consommés que dans les zones prévues à cet effet dans le parc.
- Toute personne coupable d'usage de fausse monnaie, de vol ou de tentative de vol se verra refuser l'accès au parc ou sera expulsée du parc. En plus de la valeur des biens volés, une amende administrative de 50 € sera perçue. Les infractions feront l'objet de poursuites judiciaires.

ARTICLE 12. Boutiques

- L'assortiment des différents magasins, ainsi que les prix de vente, sont clairement affichés dans chaque point de vente et dans chaque magasin. Aucune discussion et/ou recours n'est possible concernant les prix applicables. Les marchandises vendues ne sont ni échangées ni reprises.
- Toute personne coupable d'usage de fausse monnaie, de vol ou de tentative de vol se verra refuser l'accès au parc et/ou sera expulsée du parc. Une amende administrative de 50 € sera perçue en plus de la valeur des biens volés. Les infractions seront poursuivies en justice.
- Aucune photo avec des gestes et/ou des poses inappropriés ne sera vendue dans les boutiques photo.
- Vérifiez immédiatement à la caisse la monnaie que vous avez obtenue. Aucune réclamation ne sera acceptée par la suite.

ARTICLE 13. Abonnements

- L'abonnement et les avantages supplémentaires sont strictement personnels, incessibles et valables uniquement sur présentation d'une photo d'identité récente.
- L'abonnement doit être présenté au contrôle d'entrée lors de chaque visite.
- Une pièce d'identité peut être demandée.
- Toute utilisation abusive entraînera la confiscation de l'abonnement sans remboursement.
- Le pass donne droit à une visite régulière de Bobbejaanland. Le pass n'est pas valable les jours de fermeture et lors d'événements privés annoncés sur ce site. La date d'expiration de votre abonnement est indiquée sur la carte elle-même.
- Il n'est pas possible d'améliorer son pass Bobbejaanland.
- Bobbejaanland ne reprend pas les abonnements vendus.
- Bobbejaanland n'est pas responsable des abonnements perdus, endommagés ou volés. La création d'une nouvelle carte d'abonnement est facturée 10 €.
- L'abonnement n'est pas cumulable avec d'autres promotions ou réductions.
- Les avantages peuvent toujours être consultés via bonusclub.bobbejaanland.be et sont susceptibles d'être modifiés.
- Lors du renouvellement des abonnements, aucun ticket en espèces ne peut être déduit lors de l'achat d'un nouvel abonnement. Le droit d'entrée ne peut être déduit que le jour même au guichet d'information à l'intérieur du parc et sur présentation du ticket personnel. Le prix d'achat de votre ticket d'entrée est toujours déduit du tarif standard de l'abonnement choisi. Si une réduction de 1+1 a été appliquée, un prix moyen par personne sera pris en compte. Le nouvel abonné doit être présent en personne pour personnaliser l'abonnement.

ARTICLE 14. Sortie du parc

- Les visiteurs qui souhaitent revenir dans le parc le même jour doivent demander un tampon (à l'agent d'accueil).
- En cas d'urgence, d'incendie, d'accident, d'évacuation... les instructions du personnel du parc ou des aides-soignants doivent être suivies de manière stricte et inconditionnelle. Un avertissement sera également diffusé par le système de sonorisation.
- En cas d'évacuation, il est interdit d'entrer dans les bâtiments ou de retourner dans les attractions évacuées sans l'autorisation du responsable du parc.
- Les fauteuils roulants et les chariots appartenant à Bobbejaanland ne sont pas autorisés à quitter le parc.
- Tous les visiteurs doivent quitter le parc à l'heure de fermeture la plus tardive. L'équipe de sécurité du parc demandera alors aux personnes encore présentes de quitter le parc. Votre présence sera sanctionnée si vous refusez de quitter le parc. Une amende administrative de 50 € vous sera alors infligée.

ARTICLE 15. Explication des pictogrammes utilisés

Vous devez être entièrement vêtu

Suivez toujours les instructions du personnel

Vous devez vous tenir fermement à l'intérieur de l'attraction

Vous pouvez être mouillé dans cette attraction

Gardez toujours la tête droite à l'intérieur de l'attraction

Fermez le corset après avoir pris place

Cette attraction peut provoquer des vertiges

La nourriture et/ou les boissons ne sont pas autorisées dans l'attraction

Il est interdit de transporter des poussettes dans la file d'attente

Il est interdit de fumer dans la file d'attente/l'attraction

Il est interdit de transporter des objets en vrac dans l'attraction

Les sacs à dos et les sacs ne sont pas autorisés dans l'attraction

L'utilisation d'appareils photo et/ou de selfie sticks est interdite

Il est interdit de pénétrer dans l'attraction sous l'influence de l'alcool et/ou d'autres drogues

Les cheveux longs ne peuvent pas être laissés libres dans l'attraction. Veuillez les attacher en queue de cheval.

Les femmes enceintes ne sont pas autorisées

Les bras et/ou les jambes ne doivent pas dépasser de la nacelle

Interdiction de secouer le bateau

Interdiction de s'asseoir dans le sens inverse du trajet

Interdiction de se tenir debout pendant le trajet

Cette attraction est déconseillée aux personnes souffrant de problèmes de dos et/ou de cou

Cette attraction est déconseillée aux personnes souffrant de problèmes cardiaques

Les personnes ayant des plâtres ne sont pas autorisées

Interdiction de traverser à l'avant